



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter-Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa;  
Mesdames les conseillères Dana Chevalier, Andrée Deschamps;  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02-036-14 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 février 2014. Il est 19 h 30

Adoptée à l'unanimité.

**02-037-14 Ordre du jour**

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

02-036-14 Ouverture de la séance

02-037-14 Ordre du jour

- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Dépôt de la correspondance**
- 4. Adoption de procès-verbaux du conseil**
  - 02-038-14 Adoption de procès-verbaux
- 5. Conseil d'agglomération**
  - 5.1. Orientations du conseil
    - 02-039-14 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 27 février 2014
  - 5.2. Autres sujets
- 6. Sécurité publique**
- 7. Développement communautaire**
- 8. Urbanisme**
  - 8.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 8.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
  - 8.3. Autres sujets
- 9. Services techniques**
  - 9.1. Autorisation de dépenses.
    - 02-040-14 Règlement hors Cour dans le cadre du litige avec Asphalte Béton Carrière Rive-Nord inc. à la suite des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne phase II
  - 9.2. Conclusion de contrats
  - 9.3. Acceptation de plans
  - 9.4. Réception de travaux
    - 02-041-14 Honoraires supplémentaires – travaux de surveillance- firme SNC-Lavalin - travaux rue Sainte-Anne – Phase I
    - 02-042-14 Honoraires professionnels - firme SNC-Lavalin - travaux rue Brown
  - 9.5. Autres sujets
    - 02-043-14 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2014
    - 02-044-14 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de service de coupe de gazon dans

le quartier nord pour les saisons estivales 2014 et 2015 avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle

**10. Environnement**

02-045-14 Modification des critères dans l'octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable

**11. Développement économique et touristique**

**12. Finances**

12.1. dons / promotions / aides financières

02-046-14 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

02-047-14 Achat d'espaces publicitaires et octroi d'une aide financière

12.2. Autres sujets

02-048-14 Désignation d'un nouveau mandataire de la ville auprès de la CSST

02-049-14 Adoption des comptes

02-050-14 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2014

**13. Administration et greffe**

13.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

02-051-14 Renouvellement – Contrat de service informatique – Firme T3i

13.2. Opérations Immobilières

13.3. Autres sujets

02-052-14 Diffusion complète du rapport de la firme GÉNIPLUS daté du 26 juin 2009 relativement aux ponts d'étagement ainsi que du rapport de M. Daniel Doran, directeur du service de l'ingénierie et daté du 30 novembre 2010

02-053-14 Modification de la convention de subvention visant le projet FMV 10384– Plan de développement durable de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**14. Ressources humaines**

14.1. Contrats et ententes

14.2. Autres sujets

**15. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

02-054-14 Avis de motion du règlement modifiant le règlement numéro 704 concernant la formation du comité

- consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 02-055-14 Avis de motion du règlement numéro 762 abrogeant le règlement 413 et ses amendements et portant sur la gestion des matières résiduelles
- 02-056-14 Avis de motion du règlement numéro 764 relativement aux mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
- 02-057-14 Avis de motion de règlement numéro 763 portant sur les Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble applicables à la zone H-8 (PPCMOI)
- 02-058-14 Adoption du projet de règlement numéro 763 portant sur les Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble applicables à la zone H-8 (PPCMOI)
- 02-059-14 Adoption du règlement numéro 759 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**16. Dépôt de documents**

**17. Levée de la séance**

- 02-060-14 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Les principales questions ou commentaires formulés par les 12 personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 38 se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
M. Belleau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Félicitations à Marcel Paquet et son équipe pour les travaux relatifs au carnaval et l'implantation de la glissade;</li> </ul>
M. Wintemute	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut des études sur les ponts d'étagement;</li> </ul>
M. Belleau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Explications relatives à la résolution 02-052-14;</li> </ul>
Mme Marceau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Configuration du chemin dans le cas de réparation des viaducs.</li> </ul>

**3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	DESTINATAIRE	OBJET	SIGNATAIRE
2014/01/30	Mme Johanne Lemay Directrice, Trains de banlieue, Montréal Compagnie de Chemins de fer Canadien Pacifique	Multiples retards de la ligne V-H en 2013 : le CP doit prendre ses responsabilités	Paola L. Hawa Maire

#### 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

<b>02-038-14 Adoption de procès-verbaux</b>
---

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2014;
2. Les procès-verbaux des trois séances extraordinaires du conseil tenues le 29 janvier 2014;

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par le greffier adjoint et par la greffière de la Ville respectivement.

Adoptée à l'unanimité.

#### 5. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

##### 5.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

<b>02-039-14 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 27 février 2014</b>
---

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 27 février 2014, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

##### 5.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

**8. URBANISME**

**8.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**9. SERVICES TECHNIQUES**

**9.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.**

**02-040-14 Règlement hors Cour dans le cadre du litige avec Asphalt Béton Carrière Rive-Nord inc. à la suite des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne phase II**

ATTENDU la poursuite de Asphalt Béton Carrière Rive-Nord inc. c. Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue c. Ville de Montréal c. SNC-Lavalin relativement à un différend dans le dossier des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne phase II;

ATTENDU QUE les différentes parties ont entamé des discussions et négociations et en sont arrivées à une entente;

ATTENDU QUE ledit règlement hors cour est fait sans admission de responsabilité d'aucune des parties et n'est fait que dans le but d'éviter un procès;

ATTENDU QUE ledit règlement hors cour est pour un montant de 60 000\$ en capital, intérêts et frais;

ATTENDU QUE la participation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sera de 50 000 \$ en capital, intérêts et frais, alors que celle de la Ville de Montréal et de la firme SNC-Lavalin est de 5 000\$ chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser Me André Morin de la firme Prévost Fortin D'Aoust à conclure une entente hors cour visant à mettre fin au litige opposant la Ville à la compagnie Asphalte Béton Carrière Rive-Nord Inc.;

D'autoriser le directeur général à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

À cette fin, d'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 50 000,00 \$, à même le règlement d'emprunt numéro 733.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **9.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **9.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>02-041-14    Honoraires supplémentaires – travaux de surveillance- firme SNC-Lavalin - travaux rue Sainte-Anne – Phase I</b>
---

ATTENDU QUE        depuis 2011, la firme SNC-Lavalin demande à la ville le paiement d'honoraires supplémentaires relativement à des travaux de surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne, phase 1;

ATTENDU QU'        il y a lieu de statuer définitivement sur le paiement de trois factures totalisant un montant de 12 822,09\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Dana Chevalier

De refuser la demande de paiement d'honoraires supplémentaires relativement à la surveillance des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne, phase 1 et totalisant un montant de 12 822,09 \$.

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-042-14    Honoraires professionnels - firme SNC-Lavalin - travaux rue Brown</b>
---

ATTENDU            la résolution 07-295-10 relative aux honoraires professionnels pour les travaux de réfection de la rue Brown et tel que prévu au contrat de services professionnels;

ATTENDU QUE        la firme SNC-Lavalin désire régler une facture en suspens ainsi que des factures d'honoraires potentielles à venir relativement à la surveillance des travaux de réfection de la rue Brown entre les rues Maple et Sainte-Marie;

ATTENDU QU'        il y a une facture en suspens et qu'il reste une facture à venir pour la finalisation du contrat entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser le paiement d'une somme de 6 611,06\$ taxes incluses et représentant le dernier paiement au contrat entre les parties, à même le poste budgétaire 02-131-00-410 du fonds général;

De refuser toute demande de paiement d'honoraires supplémentaires relativement à la surveillance des travaux de réfection de la rue Brown.

Adoptée à l'unanimité.

#### **9.5. AUTRES SUJETS**

<b>02-043-14 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2014</b>
--

ATTENDU QUE la Ville requiert un contrat de fourniture et de pose de béton bitumineux incluant l'ensemble des travaux relatifs à l'entretien général du réseau routier municipal, tout en excluant la pose d'asphalte froide en saison hivernale et toute réfection majeure du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le Directeur des Services techniques à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-044-14 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier nord pour les saisons estivales 2014 et 2015 avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle</b>
---

ATTENDU QUE la Ville requiert la fourniture de service de coupe de gazon dans le quartier nord pour les saisons estivales 2014 et 2015, avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser le Directeur des Services techniques à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le service de coupe de gazon dans le quartier nord pour les saisons estivales 2014 et 2015, avec possibilité de prolongation d'une année additionnelle.

Adoptée à l'unanimité.

## 10. ENVIRONNEMENT

<b>02-045-14</b>	<b>Modification des critères dans l'octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le conseil municipal désire octroyer en 2014 des subventions à des organismes communautaires dans le cadre du fonds de développement durable;

ATTENDU QUE des critères d'octroi sont établis afin de s'assurer que les projets présentés visent l'atteinte des objectifs du plan de la ville « vers un avenir durable »;

ATTENDU QUE le conseil désire établir les critères d'octroi pour l'année financière 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter les critères tels que décrits dans le document daté du 10 février 2014 dont copie est jointe en annexe « A », relativement à l'octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable.

Adoptée à l'unanimité.

## 11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 12. FINANCES

### 12.1. *DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES*

<b>02-046-14</b>	<b>Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière</b>
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'autoriser la dépense et le paiement aux organismes suivants, à savoir :

- Association de Ringuette Beaconsfield/Kirkland/Sainte-Anne-de-Bellevue / 4 438,36\$
- Association du Hockey Mineur Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville & Baie d'Urfé inc. / 13 802,14\$

à même le poste budgétaire 02-701-10-991

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-047-14 Achat d'espaces publicitaires et octroi d'une aide financière</b>
--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 295\$ pour l'achat d'un espace publicitaire d'un format d'une demi-page dans le programme du Lakeshore Light Opera, dans le cadre de la présentation du spectacle Gilbert & Sullivan's « The Yeomen of the Guard » qui aura lieu du 7 au 15 mars 2014, à même le poste budgétaire 02-190-00-992.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 100\$ au Collège John-Abbott pour l'achat d'un espace publicitaire d'un format d'une carte d'affaires dans le programme « science and technology fair » qui se tiendra au Collège John Abbott, à même le poste budgétaire 02-190-00-992.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 500 \$ à la Société Royale d'astronomie du Canada – Section de Montréal pour l'organisation d'événements publics à l'Arboretum Morgan et observatoire Bellevue à Sainte-Anne-de-Bellevue et au Collège John Abbott, à même le poste budgétaire 02-190-00-993.

Adoptée à l'unanimité.

## **12.2. AUTRES SUJETS**

<b>02-048-14 Désignation d'un nouveau mandataire de la ville auprès de la CSST</b>
--

ATTENDU QUE la Ville fait partie d'une Mutuelle de prévention en matière de santé et sécurité au travail ;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments d'actifs reliés aux activités de la division de Mutuelle de prévention de AON Hewitt inc. et de Groupe-Conseil AON inc. sont devenus la propriété de Groupe Conseil Novo SST inc. ;

ATTENDU QUE ce transfert d'actifs n'affecte en rien les termes et conditions de l'adhésion de la Ville à titre de membre de la Mutuelle, ainsi que les services offerts ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de signer des documents afin de désigner Groupe Conseil Novo SST inc. à titre de nouveau mandataire de la Ville auprès de la CSST ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de désigner Groupe Conseil Novo SST inc. à titre de mandataire de la Ville auprès de la CSST.

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-049-14 Adoption des comptes</b>
---------------------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Michel Boudreault

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 février 2014;	<b><u>316 903,38\$</u></b>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2014	<b><u>162 668,78</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>479 572,16 \$</u></b>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 24 janvier 2014	<b><u>272 823,93 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-050-14 Autorisation de dépenses à la suite de la conclusion de contrats antérieurs à l'année 2014</b>
---

ATTENDU les résolutions ci-dessous pour lesquelles le Conseil autorise la conclusion de contrats qui se poursuivent en 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la dépense pour l'année 2014 à même le fonds général de :

Résolution	PROJETS	ESTIMATION DES COÛTS ET AFFECTATION	
12-329-12	RCI Environnement - Collecte sélective	16 200\$ (3 mois)	(02-452-00-491)
12-310-13	Entreprise routier NJR inc. Collecte sélective	54 000\$ (9 mois)	(02-452-00-491)
04-084-13	Entreprise sanitaire FA limitée – collecte de matières organiques	38 720\$	(02-452-30-491)
02-029-13	JR Services sanitaires - Collecte des ordures ménagères	128 400\$	(02-451-00-436)
10-264-13	S Sifto – Fourniture de sel	40 000\$ (4 mois)	(02-330-00-626)
07-309-10	Charles Gauthier – Contrat déneigement	143 000\$	(02-330-00-443)
06-164-13	Lignes de stationnement Rivard – marquage de chaussée	24 300\$	(02-355-00-420)
04-086-13	Guimont Électrique – Entretien réseau d'éclairage	44 360 \$	(02-340-00-524)
	Agglo – Fourniture d'eau	267 212 \$	(02-412-00-683)
12-305-13	Agence de sécurité Dynamic Inc. – Agence de sécurité	90 000 \$	(02-290-00-451)

Adoptée à l'unanimité.

### 13. ADMINISTRATION ET GREFFE

#### 13.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUELEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

<b>02-051-14 Renouvellement – Contrat de service informatique – Firme T3i</b>
---

ATTENDU QUE le contrat avec la firme informatique T3i est expiré ;

ATTENDU QUE le comité des technologies de l'information recommande au conseil municipal de renouveler le contrat de service avec cette firme pour la période du 11 février au 30 juin 2014 avec une banque d'heures maximales fixée à 250 heures ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Michel Boudreault

De renouveler le contrat de service avec la firme T3i pour la période du 11 février 2014 au 30 juin 2014 avec une banque d'heures maximales fixée à 250 heures;

D'autoriser une dépense maximale de 15 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-414 du fonds général.

Adopté à l'unanimité.

**13.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13.3. AUTRES SUJETS**

<b>02-052-14</b>	<b>Diffusion complète du rapport de la firme GÉNIPLUS daté du 26 juin 2009 relativement aux ponts d'étagement ainsi que du rapport de M. Daniel Doran, directeur du service de l'ingénierie et daté du 30 novembre 2010</b>
------------------	---

ATTENDU QUE l'article 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* prévoit qu'un organisme peut refuser de communiquer une recommandation qui lui a été faite depuis moins de dix ans par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence ;

ATTENDU QUE le Conseil désire rendre public l'ensemble du rapport de la firme GÉNIPLUS daté du 26 juin 2009 relativement aux ponts d'étagement près de l'autoroute 40 ;

ATTENDU QUE le Conseil désire rendre public le rapport de M. Daniel Doran, Directeur du service de l'Ingénierie et daté du 30 novembre 2010.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à publier le rapport intégral sur le site internet de la Ville ainsi qu'à transmettre à toute personne qui en fait la demande le rapport intégral sur les ponts d'étagement préparé par la firme GÉNIPLUS et daté du 26 juin 2009.

D'autoriser l'administration municipale à publier le rapport de M. Daniel Doran sur le site internet de la Ville ainsi qu'à transmettre à toute personne qui en fait la demande ledit rapport sur les ponts d'étagement daté du 30 novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

<b>02-053-14</b>	<b>Modification de la convention de subvention visant le projet FMV 10384– Plan de développement durable de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue</b>
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a conclu une convention de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le 15 novembre 2010, pour son Plan de développement durable de la Ville ;

ATTENDU QUE la FCM et la Ville souhaitent encore modifier la convention de subvention en modifiant la date d'achèvement du plan, la date d'expiration de la subvention et les conditions relatives à la troisième contribution de la subvention ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **14. RESSOURCES HUMAINES**

##### *14.1. CONTRATS ET ENTENTES*

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

##### **14.2 AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

#### **15. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>02-054-14</b> <b>Avis de motion du règlement modifiant le règlement numéro 704 concernant la formation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue</b>
--

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement ayant pour effet de modifier le règlement numéro 704 relativement à la composition du comité consultatif d'urbanisme.

<b>02-055-14</b> <b>Avis de motion du règlement numéro 762 abrogeant le règlement 413 et ses amendements et portant sur la gestion des matières résiduelles</b>
---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement abrogeant le règlement 413 et ses amendements et portant sur la gestion des matières résiduelles.

<b>02-056-14</b> <b>Avis de motion du règlement numéro 764 relativement aux mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments</b>
---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement établissant des normes et prescrivant des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

**02-057-14 Avis de motion de règlement numéro 763 portant sur les Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble applicables à la zone H-8 (PPCMOI)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement relatif aux PPCMOI applicable à la zone H-8, permettant la transformation ou la modification de l'aménagement intérieur d'un ensemble résidentiel dans le but de permettre l'occupation par une vocation de résidence de tourisme.

**02-058-14 Adoption du projet de règlement numéro 763 portant sur les Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble applicables à la zone H-8 (PPCMOI)**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), un règlement relatif aux Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble applicables à la zone H-8 (PPCMOI);

ATTENDU QUE l'application d'un règlement sur les projets particuliers s'avère être un complément pertinent à la réglementation d'urbanisme existante, sans permettre toutefois à un projet de déroger aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, article 146);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le projet de règlement numéro 763 portant sur les Projets Particuliers de Construction, de Modification et d'Occupation d'un Immeuble applicables à la zone H-8 (PPCMOI);

De fixer l'assemblée de consultation publique au 26 février 2014 à 19h30 au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

**02-059-14 Adoption du règlement numéro 759 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se

2392

doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2014;

ATTENDU QUE les formalités prévues la à *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

En conséquence :

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'adopter le règlement numéro 759 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

#### 16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 22 janvier 2014 au 11 février 2014;
- Liste des commandes du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 janvier 2014;

#### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>02-060-14 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Andrée Deschamps

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 50

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

Lucie Gendron  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9191*